



ÉQUIPE NATIONALE

POLITIQUE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

2017 - 2020

La politique de sélection de l'équipe nationale identifie l'équipe nationale élargie, décrit le processus par lequel les athlètes canadiens sont sélectionnés pour l'équipe nationale, comment les priorités de financements du budget de cette équipe s'alignent avec les objectifs de Canada Tennis de Table pour les compétitions internationales, et l'activité en compétitions nécessaire pour atteindre ces buts.

La politique de l'équipe nationale est renseignée par le modèle de Développement à Long Terme de l'Athlète de TTCAN qui établit les priorités d'entraînement par rapport à la compétition dans les premiers stades du développement, et planifie une participation accrue aux compétitions dans les phases suivantes.

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Cette liste est produite deux fois par an (le mois après la Finale de la Coupe Canada et après les championnats canadiens) et identifie un groupe d'athlètes parmi lequel les différentes équipes nationales seront sélectionnées pour les différentes compétitions internationales. Les procédures de sélection pour chaque compétition sont décrites dans ce document ; pour des événements spécifiques Canada Tennis de Table publie des notes de sélection de l'équipe nationale.

La liste de l'équipe nationale sert d'outil pour identifier les jeunes athlètes et évaluer leurs performances. Les athlètes de cette liste sont suivis par le ou les entraîneurs de l'équipe nationale et le comité de Haute Performance, le classement sur cette liste sert de référence aux invitations pour les compétitions de sélection de l'équipe nationale comme, par exemple, le Challenge de l'équipe nationale.

En règle générale, seuls les athlètes membres de l'équipe nationale seront inscrits par TTCAN aux compétitions internationales (dans des cas exceptionnels, le comité de Haute Performance peut décider d'inscrire des athlètes qui ne sont pas dans la liste).

Dans des circonstances exceptionnelles, un athlète peut faire une demande au comité de Haute Performance pour être inscrit à une compétition de la FITT s'il ou elle n'est pas sur la liste de l'équipe nationale pour cause de blessure, maladie, etc. Une telle demande doit être faite au moins soixante jours avant la date limite d'inscription à l'événement. Le comité de Haute Performance a l'exclusive compétence pour cette demande et sa décision se basera sur les résultats des athlètes et leur participation aux compétitions canadiennes.

La liste de l'équipe nationale est basée sur les catégories d'âges de la FITT (Senior – Olympique, Championnats du Monde, Junior jusqu'à 18 ans, Cadet jusqu'à 15 ans) et sur le modèle de développement à long terme de l'athlète (Équipe remplaçante, Espoirs).

La sélection tient compte de l'objectif de l'équipe canadienne d'être dans les premiers résultats internationaux



aux Jeux olympiques et aux championnats du monde dans la catégorie 'par équipe'.

Pour sélectionner les athlètes de l'équipe nationale, les indicateurs de performance sont le classement mondial (CM) le classement canadien (CC) et les résultats nationales et internationales.

Niveaux d'admissibilité :

Admissible aux Jeux olympiques - nécessite la citoyenneté canadienne

Admissible aux Championnats du monde - nécessite la citoyenneté canadienne et l'admissibilité à la FITT comme décrit dans le « Handbook » de la FITT.

(voir le site de la FITT http://www.ittf.com/ittf_handbook/ittf_hb.html)

Résident permanent - Inscrit à la FITT - un(e) athlète de moins de 21 ans, enregistré(e) à la FITT pour le Canada, qui a le statut de résident permanent dans le but de devenir citoyen(ne) canadien(ne).

Résident permanent - un(e) athlète qui ne peut plus être inscrit(e) à la FITT par le fait qu'il ou elle avait plus de 21 ans lors de son arrivée au Canada. Une fois que cet(te) athlète a obtenu(e) la citoyenneté canadienne, il ou elle peut concourir pour l'équipe canadienne aux Jeux olympiques, jeux panaméricains, jeux du Commonwealth, et toutes les autres compétitions qui ne sont pas considérées comme "mondiales" par la FITT.



1.2 L'équipe est formée des athlètes suivants :

Équipe

Équipe olympique

Hommes - Femmes

Quatre athlètes par sexe

Composition

- a. jusqu'à 3 athlètes dans le top 200 du CM; et
- b. les autres athlètes seront sélectionnés à partir de la cote canadienne selon la cote la plus récente au moment de la publication.

Condition d'éligibilité: "admissibilité olympique"

L'équipe des Championnats du monde

Hommes-Femmes

Quatre athlètes par sexe

- a. jusqu'à 3 athlètes dans le top 250 du CM; et,
- b. les autres athlètes seront sélectionnés à partir de la cote canadienne selon la cote la plus récente au moment de la publication.

Condition générale d'éligibilité :

"Admissible au championnats du monde FITT"

Équipe succession

Hommes - Femmes

Quatre athlètes par sexe

Les athlètes seront sélectionnés dans le niveau "Apprendre à gagner"(moins de 25 a.) du modèle de DLTA basé sur la cote la plus récente au moment de la publication.

Condition générale d'éligibilité : "admissibilité olympique"

Junior (18 ans et moins)

Hommes - Femmes

Douze athlètes par sexe

Les athlètes seront sélectionnés à partir de la cote la plus récente au moment de la publication.

Condition générale d'éligibilité :

"Résident permanent - Enregistré FITT"

50% de l'équipe doit être "admissible olympique"

(15 ans et moins)

Garçons - Filles

Seize athlètes par sexe

Les athlètes seront sélectionnés à partir de la cote la plus récente au moment de la publication.

Condition générale d'éligibilité :

"Résident permanent - Enregistré FITT"

50% de l'équipe doit être "admissible olympique"



Espoirs

Garçons - Filles
Seize athlètes par sexe

Les demi-finalistes de l'évènement Cadets 12 de la semaine « Éspoir » Est et Ouest (s'ils ne sont pas déjà dans une équipe supérieure).

Les autres athlètes seront sélectionnés à partir de la cote canadienne Cadets (12 ans et moins) au moment de la publication.

Condition générale d'éligibilité : "Résident permanent - Enregistré FITT"

- A. Pour être sélectionné pour l'une des équipes nationales et être admissible aux autres sélections, tout athlète doit être membre d'une association provinciale étant en bon état, être citoyen canadien ou résident permanent enregistré FITT et doit être actif (minimum de 15 matches dans les 6 mois précédents la publication de la liste de l'équipe nationale, pour la catégorie Espoirs les joueurs doivent avoir 10 matches, les matches doivent être à l'intérieur des systèmes de côtes de TTCAN, FITT et USATT combinés). En de rares circonstances, le comité de Haute performance peut envisager une exemption pour A pour des raisons telles que blessures, maladie, grossesse, etc.
- B. Pour être inclus dans l'équipe nationale, chaque athlète paie une cotisation à TTCAN. Les cotisations seront fixées annuellement. Chaque athlète paie cette adhésion seulement une fois par année, peu importe combien de fois l'athlète figure sur les listes de l'équipe nationale. (Le budget de l'équipe nationale couvrira les frais pour les joueurs inscrits aux Jeux olympiques et aux championnats du monde.
- C. Une participation aux frais sera demandé aux athlètes sélectionnés pour chaque sélection.
- D. TTCAN appuiera les athlètes afin qu'ils puissent participer à d'autres événements internationaux (événements du « World Tour » de la FITT, Championnats juniors mondiaux, événements du circuit junior mondial, Challenge Cadets FITT, etc.) dans la mesure où les ressources de TTCAN le permettront. La contribution requise des athlètes pour de tels événements dépendra des finances de TTCAN et des priorités de développement pour une saison en particulier.
- E. La priorité **de financement** sera déterminée en fonction des politiques de financement de Sport Canada et du COC/Podium ainsi que de la politique de financement de TTCAN. *Voir les sections 5 et 6 pour plus de renseignements.*
- F. Tel que spécifié à la section 7, le niveau d'activité, le statut et le calibre d'un athlète détermineront la contribution financière qui lui sera demandée. *Voir la section 5,6,7 pour plus de renseignements.*
- G. Les athlètes du Centre national d'entraînement peuvent négocier une entente annuelle pour les compétitions et l'entraînement pour limiter leur contribution financière à un montant fixe prédéterminé.



- H. Si les athlètes prévoient de participer aux compétitions FITT à leurs frais, le bureau de TTCAN doit recevoir le formulaire de participation avec le paiement intégral des frais au plus tard **30 jours** avant la date limite d'inscription officielle à la compétition.
- I. Selon leur admissibilité FITT, les mêmes athlètes peuvent être dans l'équipe des **Jeux olympiques** et des **Championnats du monde**; les athlètes juniors peuvent être dans les équipes seniors pour les jeux olympiques, les Championnats du monde, et l'équipe remplaçante, mais ils seront toujours listés dans l'équipe Junior.
- J. Pour les équipes Juniors, Cadets et Espoirs les athlètes qui ne seront listés qu'une seule fois, par ex. si un athlète cadet se qualifie pour l'équipe Junior, le ou la prochain(e) athlète le(la) plus coté(e) prendra sa place sur la liste de l'équipe des Cadets.
- K. Compétitions Senior FITT: ne seront inscrits par TTCAN que les athlètes qui sont dans les listes des équipes olympiques, Championnats du monde, succession ou Junior et font partie du Pool national des athlètes inscrits au CCES, ont signé l'entente canadienne du CCES sur antidopage et ont terminé l'éducation antidopage en ligne du CCES.
- L. Compétitions Junior FITT: ne seront inscrits par TTCAN uniquement les athlètes qui sont dans la liste des équipes Junior 18 ans et moins et Cadet 15 ans et moins.
- M. Toutes les participations, les combinaisons de doubles et compositions d'équipes seront faites par TTCAN (entraîneur national et/ou comité Haute Performance) avec l'objectif de se placer le plus haut possible dans ces compétitions.



2. CLASSIFICATION DES ÉVÉNEMENTS

Comme l'indiquent clairement la politique de financement de Sport Canada, soit le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS), et les politiques de financement du comité olympique canadien (COC)/Podium, TTCAN doit concentrer ses efforts de financement et de performance sur les compétitions dont tiennent compte les partenaires financeurs.

Le développement de l'équipe nationale du Canada par TTCAN est axé sur la compétition par équipe aux Jeux olympiques car c'est dans ce cadre que TTCAN a le meilleur potentiel d'atteindre ses objectifs définis par les politiques de financement du CFRS de Sport Canada et du COC/Podium, en résulte donc que les compétitions par équipe ont priorité sur les compétitions individuelles.

2.1 Événements majeurs

Rang	Événement	Ordre précis de priorité
1	Jeux olympiques	2020
2	Jeux du Commonwealth	2018
3	Jeux panaméricains	2019
4	Championnats du monde par équipes	Bi-annuel
5	PANAM Championships	Annuel
6	World Junior Championships	Annuel
7	PANAM Junior Championships	Annuel
8	Championnats du monde - Individuel	Bi-annuel

2.2 Événements de développement

Les compétitions sont désignées par le comité de Haute Performance.

- a. compétitions séniors internationales
- b. compétitions juniors internationales

3. PRIORITÉ DE FINANCEMENT DES ÉVÉNEMENTS

3.1 En raison de la limitation des fonds disponibles, un ordre de priorité de financement des événements a été établi. TTCAN accordera la priorité du financement aux épreuves identifiées dans la section précédente (événements majeurs et de développement) de façon à financer au moins la première priorité dans chacune des catégories :

1. Préparation pour les Jeux olympiques de 2020
2. Préparation pour les Jeux olympiques de 2024



3. Préparation pour les Jeux Panaméricains de 2019
4. Préparation pour les Jeux du Commonwealth de 2018
5. Participation aux épreuves **par équipes** des Championnats mondiaux de 2018, 2020
6. Participation aux épreuves individuelles des Championnats mondiaux de 2017 et 2019
7. Participation aux Championnats PANAM
8. Participation au PANAM Cup
9. Participation au PANAM Junior Championships
10. Participation aux juniors mondiaux annuels

4. SÉLECTIONS POUR LES ÉVÉNEMENTS

4.1 Sélections pour les événements majeurs de 2013 à 2020

Équipe senior

1. L'équipe nationale sera sélectionnée selon un système de qualification prenant en compte la cote canadienne et la cote mondiale FITT, et les compétitions désignées.
2. Les athlètes qui finiront premier et second dans ce système de qualification seront qualifiés pour une équipe d'au moins trois Canadiens, seul l'athlète terminant premier se qualifiera pour une équipe de moins de trois canadiens. Les entraîneurs nationaux/le comité Haute Performance peuvent sélectionner des athlètes supplémentaires pour compléter une équipe.
3. Les sélections faites par les entraîneurs nationaux tiendront compte des résultats internationaux, de la Séries Canada et des événements de qualification désignés, ainsi que du niveau d'activité à l'entraînement et en compétition.
4. Les athlètes choisis pour représenter le Canada aux compétitions internationales devront contribuer au financement des coûts du voyage et de l'hébergement. Le montant de la contribution est déterminé en fonction de l'ordre de priorité de l'athlète au tableau de priorité de financement des athlètes établi par les entraîneurs nationaux (voir section 5 et 6 pour plus de renseignements). Le niveau d'activité en compétitions canadiennes est un facteur déterminant pour le montant de la contribution.

4.1.2 Fonds des futures médailles

Le Comité des hautes performances administrera un Fonds des futures médailles n'excédant pas 50% du budget total annuel de l'Équipe nationale.

Le Fonds vise à créer les conditions pour les athlètes ayant le potentiel futur d'obtenir les 8 meilleurs résultats dans le cadre d'Équipe Canada lors de grands événements internationaux

- qui sont disposés à investir leurs propres fonds pour leurs compétitions internationales et la qualité de leur entraînement afin d'atteindre l'objectif de l'équipe de top 8;

- qui suivent le programme d'entraînement et de compétition de l'équipe nationale au Centre national



de formation, ou, dans le cas des athlètes juniors, dans un centre de développement «admissible au brevet».

4.2. Jeux du Commonwealth, Jeux panaméricains, Championnats mondiaux et Sélection olympique

Un mémo de sélection sera publiée pour ces compétitions.

Typiquement, 50% de l'équipe est sélectionné par les entraîneurs de l'équipe nationale.

Tous les athlètes sélectionnés doivent accepter de participer à tous les préparatifs (entraînement et compétitions) prévus par les entraîneurs, ou ils risquent de perdre leur place dans l'équipe et seront considérés comme "non disponibles" pour ces mêmes évènements.

4.3 Équipe nationale Junior

Le programme de l'équipe nationale junior sera conçu sur une base annuelle en fonction du niveau des athlètes sur le CMO Juniors de la FITT.

4.3.1 Championnats du monde juniors / PANAM Junior Championships

Une politique de sélection sera publiée chaque année.

Tous les athlètes sélectionnés doivent accepter de participer à tous les préparatifs (entraînement et compétitions) prévus par les entraîneurs de l'équipe nationale en préparation pour ces compétitions, ou ils risquent de perdre leur place dans l'équipe et seront considérés comme "non disponibles" pour ces mêmes évènements.



5. Détermination des groupes cibles

En raison de l'inflation au sein du système de cote, les tableaux des groupes cibles sont analysés et révisés chaque année.

5.1 Groupe cible olympique		5.2 Groupe international		5.3 Groupe national	
ÂGE	Classement Mondial	ÂGE	Classement Mondial	AGE	Classement Canadien
25+	TOP 100			30+	TOP 4
25	TOP 125	25+	TOP 150	25-29	TOP 6
24	TOP 150	25	TOP 175	23-24	TOP 8
23	TOP 175	24	TOP 200	21-22	TOP 10
22	TOP 200	24	TOP 225	19-20	TOP 12
21	TOP 225	23	TOP 250	18	TOP 14
20	TOP 250	22	TOP 250	17	TOP 2 JR or TOP 16
19	TOP 300	21	TOP 275	16	TOP 4 JR
18	TOP 100 ITTF JR	20	TOP 300	15	TOP 6 JR
17	TOP 125 ITTF JR	19	TOP 325	14	TOP 2 CA
16	TOP 150 ITTF JR	18	TOP 125 ITTF JR		
15	TOP 50 ITTF CA	17	TOP 150 ITTF JR		
14	TOP100 ITTF CA	16	TOP 175 ITTF JR		
		15	TOP 100 ITTF CA		
		14	TOP150 ITTF CA		

6. Priorité de financement des athlètes de l'équipe nationale

6.1 La priorité de financement des athlètes est un instrument qui donne un aperçu de la logique et de la procédure servant à déterminer la somme que chaque athlète doit fournir pour participer à un événement budgétisé pour lequel il s'est qualifié ou a été sélectionné.

6.2 Logique

6.2.1 Chaque athlète sélectionné doit payer des frais de membre pour un programme annuel ou un événement (stage d'entraînement, compétition) pour lequel il ou elle a été sélectionné(e).

6.2.2 Le montant de ces frais de membre est déterminé selon le niveau de performance de l'athlète par rapport à son étape de développement au moment de la sélection, ainsi que selon son niveau d'activité en compétition.

6.3 Cette politique a été adoptée pour :

6.3.1 obtenir d'excellents résultats internationaux en simples et/ou en doubles;

6.3.2 rendre possible l'établissement d'un plan annuel adéquat pour les athlètes de l'équipe nationale qui désirent optimiser leurs chances d'atteindre le podium olympique;

6.3.3 s'assurer que les athlètes qui se sont qualifiés pour représenter le Canada bénéficient, au Canada, d'une préparation adéquate à la compétition;

6.3.4 favoriser la fréquence de l'interaction compétitive entre les joueurs canadiens;



6.3.5 fournir une incitation aux athlètes de tous âges à demeurer actif.

6.4 Pour les événements non budgétisés, le montant devant être défrayé par les athlètes peut atteindre 100 % des coûts.

6.5 Contribution financière par sélection

6.5.1 Événements budgétisés de l'équipe nationale senior :

GROUPE	Niveau d'activité	CONTRIBUTION DE L'ATHLÈTE		
		Amérique du Nord *	Europe Amérique du Sud	Asie, Océanie, Afrique
Olympique	Très actif**	250 \$ + repas	350 \$	500 \$
	Actif**	400 \$ + repas	500 \$	600 \$
	Peu actif**	100%	100%	100%
International	Très actif	400 \$ + repas	700 \$	800 \$
	Actif	500 \$ + repas	900 \$	1,000 \$
	Peu actif	100%	100%	100%
National	Très actif	600 \$ + repas	1,000 \$	1,200 \$
	Actif	800 \$ + repas	1,300 \$	1,600 \$
	Peu actif	100%	100%	100%
Inférieur à national		100%	100%	100%

* L'athlète doit payer tous les frais d'inscription autres que ceux pour l'évènement principal en simple, celui en double et l'évènement par équipe.

** Voir la section 7



6.5.2 Athlètes s’engageant à respecter un programme de compétition internationale et d’entraînement.

Selon le financement de Sport Canada et le succès de ses levées de fonds, TTCAN développera des programmes de compétition internationale et d’entraînement pour les athlètes qui démontrent clairement le désir d’atteindre le plus haut niveau en tennis de table international. Ces programmes comprendront tous les frais associés aux compétitions et entraînements internationaux pour un(e) athlète; la performance de l’athlète au centre d’entraînement national/centre de haute performance sera prise en compte lors de l’établissement du programme.

7. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ

- 7.1 Pour être considérés comme **très actifs**, les athlètes qui se sont qualifiés pour un événement budgétisé/planifié doivent
- 7.1.1 s’entraîner à temps plein au centre national d’entraînement ou à l’un des centres d’entraînement de haute performance approuvés par TTCAN.
 - 7.1.2 avoir participé au plus récent championnat canadien junior ou senior, ou en avoir été exempté par le Comité de haute performance pour des raisons d’entraînement ou de blessure.
 - 7.1.3 avoir joué un nombre minimum de matchs au cours des douze mois précédant la participation à l’événement pour lequel l’athlète s’est qualifié ou a été sélectionné, conformément au tableau présenté ci-dessous.
- 7.2 Pour être considérés comme **actifs**, les athlètes qui se sont qualifiés pour un événement budgétisé/planifié doivent
- 7.1.2 avoir participé au plus récent championnat canadien junior ou senior, ou en avoir été exempté par le Comité de haute performance pour des raisons d’entraînement ou de blessure.
 - 7.2.2 avoir joué un nombre minimum de matchs au cours des douze mois précédant la sélection à un événement international, conformément au tableau présenté ci-dessous. Les matchs peuvent se situer dans le système de cote canadien, celui de la FITT, le système de cote USATT (seulement événements 4* et 5*), ou dans un système de ligue/tournoi à l’extérieur du Canada (l’approbation du Comité de haute performance est requise)



	Nombre minimum de matchs joués
	au cours des 12 derniers mois
Athlètes ayant moins de 2500 points de cote	Actif : 50 Très actif : 70 (+ 7.1.1)
Athlètes BREVETÉS (2500 points de cote ou plus)	Actif : 30 Très actif : 50 (+ 7.1.1)
Athlètes NON BREVETÉS (2500 points de cote ou plus)	Actif : 40 Très actif : 60 (+ 7.1.1)

7.3 Athlètes résidant à l'extérieur du Canada

- 7.3.1 Les membres de l'équipe nationale qui résident à l'extérieur du Canada pour des raisons personnelles ou sportives peuvent recevoir l'autorisation et l'appui de TTCAN afin de poursuivre leurs activités pongistes à l'extérieur du Canada et d'améliorer leurs occasions d'entraînement et de compétition. Le cas de chaque athlète sera analysé indépendamment par le Comité de haute performance, et les entraîneurs nationaux établiront des exigences minimales en matière d'entraînement et de compétition.
- 7.3.2 Il peut être demandé une participation financière moindre que les montants établis aux athlètes résidant à l'extérieur du Canada qui sont sélectionnés par TTCAN pour un événement, si leur coût de participation est moins élevé en raison de la proximité de leur lieu de résidence avec celui de l'évènement.

8. CODE DE CONDUITE

Entraînement :

- Les membres de l'équipe nationale doivent faire de leur mieux dans chaque session de formation .
- Bien que ça peut arriver qu'un membre de l'équipe ne peut pas assister à une séance , en général tous les membres de l'équipe participent à chaque session prévue .
- Les joueurs et les entraîneurs entrent dans la salle d'entraînement 15 minutes avant le warm-up pour une session commence !
- Les joueurs et les entraîneurs ne quittent pas la salle jusqu'à la cool-down/stretching est complètement terminé
- Au cours d'une session d'entraînement - ainsi que dans le jeu de match - nous ne tolérons pas les débordements émotionnels négatifs par n'importe quel joueur , ni par aucune des entraîneurs : aucune prestation de serment , pas de cris , pas de coups de pied de la table , pas de jeter la raquette , pas de coups



de pied aux contours , etc.

Compétitions :

- Il est important que l'équipe nationale présente une image positive au Canada et à l'extérieur .
- En compétition (comme en entraînement) chaque membre de l'équipe agit professionnellement ; l'équipe arrive au moins 90 minutes avant le premier match dans la salle de jeu , l'équipe subit une routine de préparation selon les directives de l'entraîneur .
- L'équipe agit comme une équipe lors des compétitions à l'étranger.
- Quand l'équipe joue dans une compétition internationale, l'accent est mis sur la compétition - en tant que joueur et en tant qu'entraîneur. Bien qu'il y ait des joueurs ou des entraîneurs d'autres pays qu'on connaît, chaque membre de l'équipe comprend que le temps de socialiser est après la compétition !
- Les membres de l'équipe utilisent des compétitions internationales à apprendre et à soutenir l'équipe canadienne
- En tout temps, les membres de l'équipe de s'abstiennent de l'usage excessif de l'alcool et / ou de drogues illicites (les membres de l'équipe sont liés par le Code mondial antidopage).

Préparation De L'équipe :

Tous les athlètes sélectionnés ou qualifiés pour une compétition internationale doivent participer à toutes les préparations (entraînement et compétition) comme planifié par les entraîneurs de l'équipe nationale. Les joueurs qui ne participent pas entièrement à toutes les activités de préparation de l'équipe peuvent, à la discrétion de l'entraîneur de l'équipe, perdre leur place sur l'équipe.

Équipe Canada engagement :

24/7 ENGAGEMENT - HAUTE PERFORMANCE EST UNE MODE DE VIE • DONNER TOUJOURS 100 % ! • NE PERDEZ PAS VOTRE TEMPS! • AUCUNE EXCUSE !

Pour les membres de l'équipe trouvés en violation du Code, des sanctions seront imposées à un membre de l'équipe qui présente un comportement qui peut être considéré comme préjudiciable à l'image de l'équipe canadienne (par exemple, la consommation d'alcool pour les jeunes , la consommation excessive d'alcool pour les athlètes seniors ; utilisation de substances illégales , abus de responsables du tournoi , etc.)

Le Comité de haute performance déterminera les sanctions. On peut prévoir qu'une sanction typique pourrait inclure le fait pour l'athlète de devoir rembourser à TTCAN le coût complet de l'événement auquel il ou elle a participé (voyage, hôtel, frais d'inscription et administration); de plus, d'autres mesures peuvent être prises, par ex., la non-participation à une sélection ultérieure, l'exclusion temporaire ou permanente de l'équipe nationale, etc. selon la gravité de l'incident ou des incidents.

9. État de santé / blessure

Toutes les raisons médicales, blessures ou maladies empêchant un(e) athlète de satisfaire aux exigences d'une sélection ou d'une activité doivent être justifiées par une note médicale (originale et authentique) émise par un médecin du sport et un médecin nommé par TTCAN.



10. Uniforme de l'équipe nationale

- 10.1 L'uniforme de l'équipe nationale doit être porté à tous les événements par équipe, sans exception.
- 10.2 Les athlètes dont la participation à un événement international est financée en totalité ou en partie doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale. Un(e) athlète est considéré(e) comme partiellement financé(e) si il ou elle tire parti de tout service proposé par les entraîneurs de TTCAN et/ou son administration.
- 10.3 Les athlètes qui participent à un événement international à leurs frais peuvent porter les vêtements de leur choix lorsque l'évènement ne nécessite pas l'inscription par une association nationale.
- 10.4 Les chaussures ne font pas partie de l'uniforme de l'équipe nationale. Les athlètes peuvent porter les chaussures de leur choix.
- 10.5 Un ensemble de l'uniforme de l'équipe nationale comprend :
- √ 4 maillots de compétition
 - √ 2 shorts
 - √ 1 track suit
 - √ 1 sac
 - √ 1 veste
 - √ chaque maillot aura le nom du joueur imprimé sur le dos

Lors de leur première sélection pour l'équipe canadienne de Juin 2013, les joueurs vont confirmer leur participation et fournir au bureau de TTCAN leur taille. Une taxe uniforme de l'équipe nationale de 200 \$ doit accompagner la confirmation.

Si les joueurs souhaitent acheter des maillots supplémentaires, un supplément de \$45/shirt sera facturé.

Uniformes à des frais ci-dessus ne sont disponibles que pour les joueurs qui sont sur la Liste de l'équipe nationale dans les catégories olympique, mondial, remplaçant, junior ou cadet.

- 10.6 Les athlètes présents sur la liste de l'équipe nationale qui participent aux compétitions à leurs propres frais peuvent acheter l'ensemble de l'uniforme de l'équipe nationale (si disponible).

Approbation (février 2017) :

Dernière mise à jour : Février 2017